

TABLE des monnaies, poids et mesures étrangers dont il a été question dans les douze livraisons du *Journal d'Agriculture* pour 1848.

Le franc actuel de France vaut 22½ sous.

Le mètre vaut 3 pieds 3 pouces, ou 3.864 pieds français ; ou 1 verge, 2½ pouces (3.371 pouces) anglais.

Le décimètre est la 10^e partie d'un mètre.

Le centimètre est la 100^e partie d'un mètre.

Le millimètre est la 1000^e partie d'un mètre.

Le décamètre vaut 10 mètres.

L'hectomètre vaut 100 mètres.

Le kilomètre vaut 1000 mètres.

Le myriamètre vaut 10000 mètres.

Un arc vaut 3 perches, 28 verges, 7 pieds, 99.55 pouces carrés anglais ; ou 2 perches, 595 pieds, 105.16 pouces carrés français.

Un déciare vaut la 10^e partie d'un are.

Un centiare vaut la 100^e partie d'un are.

Un milliare vaut la 1000^e partie d'un are.

Un déciare vaut 10 ares.

Un hectare vaut 100 ares.

Un kilare vaut 1000 ares.

Un myriare vaut 10000 ares.

Un litre vaut 10 fois plus qu'un décilitre, 100 fois plus qu'un centilitre, 1000 fois plus qu'un millilitre, 10 fois moins qu'un décalitre, et 100 fois moins qu'un hectolitre qui vaut un peu plus de 2½ minots du Canada ou 2.6093 minots.

Le kilolitre vaut 10 hectolitres.

Le myrialitre vaut 100 hectolitres.

Un gramme vaut 10 décigrammes, 100 centigrammes, 1000 milligrammes, 10 fois moins que le décagramme, 100 fois moins que l'hectogramme et mille fois moins que le kilogramme qui vaut 2 livres, 8 onces, 3 gros et 12 grains (Troie).

Le myriagramme vaut 10 kilogrammes.

La piastre américaine vaut 100 cents.

Dix cents équivalent à douze de nos sous.

ERRATA.

P. 361, 1. c., lig. 11, recour,	lisez : retour
“ 2. c., lig. 5, cops	“ coqs
P. 365, 1. c., lig. 46, de la Caroline du Sud	“ d'Angloterre dans la Caroline du Sud.
“ 2. c., lig. 5, tircotorial	“ tinctorial
“ “ 13, Marker et	“ Mackeret
“ “ 38, Le frère Parrat	“ Les frères Parrat
“ “ invento	“ inventent
P. 368, 1. c., lig. 7, de Lussieu	“ de Jussieu
“ “ 14, disposita	“ disposito
“ “ 15, Florio regio Raisiensis	“ Florio regio Parisiensis
“ “ 16, de Lussieu	“ de Jussieu.

L. A. H. L.

ANNONCES.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE des DIRECTEURS de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA aura lieu aux CHAMBRES de la Société, à Montréal, MARDI le DOUZIÈME jour de Décembre courant, à ONZE heures du matin.

Par ordre,

WM. EVANS,

S. S. A. B. C.

L. A. HUGUET-LATOUR,

NOTAIRE A MONTREAL,

Agent d'Affaires auprès du Gouvernement et ailleurs, etc.

TOUTES lettres doivent lui être adressées, affranchies, au No. 16, Rue St. Vincent.

Montréal, 30 octobre 1848.